

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 264

Artikel: Aide au développement : des nuages de fumée pour masquer les profits des "bienfaiteurs"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aide au développement: des nuages de fumée pour masquer les profits des « bienfaiteurs »

Coopération technique, aide au développement : on se méfie en haut-lieu de l'opinion publique, on se méfie encore plus de James Schwarzenbach. Les débats aux Chambres sur le sujet — et les déclarations de Pierre Graber n'y ont rien changé — ont avant tout mis en lumière le manque de perspectives réelles et concrètes de notre « solidarité » avec le tiers monde.

Après les ultimatums arabes au chapitre du pétrole, le citoyen suisse, aux dires des spécialistes, ne comprendrait pas que l'on intensifie ce qu'il est convenu d'appeler « l'aide au tiers monde » ; soit ! mais tant que la coopération au développement restera une bonne affaire pour ceux qui s'y adonnent, gouvernements ou sociétés privées, tant que, de toute évidence, ces mêmes gouvernements, ces mêmes sociétés (multinationales ou non), prendront soin de réserver à des classes supérieures minoritaires dans les pays sous-développés la jouissance de l'expansion économique qu'ils favorisent, le citoyen suisse sera fondé à considérer sa dépendance face au tiers monde comme un attrappe-nigaud.

De belles paroles

Et, dans ce climat, tous les discours officiels n'y changeront rien. Même si M. Brugger en vient à plaider éloquentement la bonne cause en soulignant (le 15 février dernier, à propos de Swiss Aid) que « notre niveau de vie est indissolublement lié, tant sur le plan économique que sur le plan politique, au bien-être des pays en voie de développement ; que nous avons donc à tous les niveaux l'obligation de nous préoccuper davantage du sort des peuples en voie de dévelop-

pement en commençant par les plus pauvres d'entre-eux. »

Belles paroles qui ne feront pas oublier que, en valeur absolue, l'excédent de la balance suisse des paiements avec le tiers monde est le troisième en importance du monde (par habitant, la Suisse exporte pour 770 francs par année et pour 222 francs, par exemple, uniquement en Amérique latine ; 21 % des exportations suisses sont destinées au tiers monde, duquel proviennent seulement 9 % de nos importations). Belles paroles qui n'effaceront pas la timidité (partagée, il est vrai par la plupart des pays développés) de la Suisse en ce qui concerne ses préférences tarifaires pour le tiers monde : la libération entière des importations industrielles en provenance de l'AELE et de la CEE est chose acquise, alors que de multiples réserves subsistent encore en matière d'importations industrielles en provenance du tiers monde.

Issue inévitable

A juste titre, les tergiversations actuelles peuvent passer pour des nuages de fumée, masquant opportunément les véritables enjeux. Personne n'y trouvera son compte, et surtout pas ce citoyen suisse, en qui on a si peu confiance, et qui sera appelé, dans des délais plus ou moins brefs, à se prononcer sur la nouvelle loi sur la coopération technique et l'aide humanitaire.

A cet égard, il est urgent de rappeler quelques données fondamentales sur les relations entre pays industrialisés et pays sous-développés ; c'est à quoi s'attache Rudolf H. Strahm dans un petit ouvrage¹ de quelque 130 pages qui rappelle avec précision les mécanismes du sous-développement. A titre d'exemples, quelques points de sa démonstration.

¹ Traduit en français, à la Baconnière sous le titre « Pays industrialisés-Pays sous-développés » (publication due à l'initiative de l'Association pour la Déclaration de Berne, « Vers un développement solidaire », 1974.

La Suisse: un combat d'arrière-garde

En 1968, le tiers de la population mondiale, qui vivait dans les pays industrialisés, disposait des sept huitièmes du revenu mondial — 6 millions de Suisses consomment autant que 132 millions d'Indiens (le quart de la population indienne) — De 1960 à 1969, le produit national brut par habitant a passé, dans les pays industrialisés, de 1420 à 2080 dollars, tandis qu'il n'augmentait, pendant la même période, que de 146 à 192 dollars dans les pays sous-développés (PSD). C'est sur cette toile de fond que peut naître une compréhension du sous-développement, dont les causes principales, selon R.H. Strahm, sont tout d'abord le colonialisme et ses séquelles (déplacement des populations vers l'agriculture, parallèlement à un recul de l'économie agricole de subsistance), les inégalités, ensuite, dans les rapports de production à l'intérieur des PSD, et enfin la

Que faire ?

A titre de rappel, les mesures économiques et politiques préconisées par les organisations internationales et par les experts pour la deuxième (1970-1980) décennie du développement (résumées par Strahm, pp. 131 et 132). Un programme qui paraîtra peut-être utopique face au constat ébauché ci-dessus, mais que d'aucuns considèrent déjà comme insuffisant pour renverser la vapeur.

Dans les pays industrialisés :

— Préférences commerciales pour les pays sous-développés (PSD) sans exceptions ni limitations.

— Suppression des obstacles non tarifaires au commerce, tels que les contingentements, les prescriptions de qualité, les mesures de protection.

— Encouragement actif des importations, c'est-à-dire création de nouveaux débouchés pour les produits des PSD.

— Accords internationaux sur les matières pre-